

**Nom commercial: Diemet liquide****Fiche de données de sécurité conforme à la Directive (EG) Nr. 1907 / 2006**

Date d'impression 13.12.2010

**01. Identification du produit et de la société**

Identification du produit	
Nom commercial	Diemet liquide
Utilisation de la substance / de la préparation	

Identification du producteur	
Adresse	ERKODENT Erich Kopp GmbH, Siemensstr. 3, D-72285 Pfalzgrafenweiler
Service émetteur	Chemie
No. de téléphone	Tel.: (+49) (0) 7445 / 85 01 - 0, Fax: (+49) (0) 7445 / 20 92, e-mail: w.heuchert@erkodent.com
No. téléphonique d'urgence	

**02. Dangers possibles**

Indications des dangers	Nocif
Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement	Inflammable, Nocif par inhalation., Irritant pour les yeux et la peau.

**03. Composition/information sur les composants**

Caractérisation chimique	<b>Polyesterharz</b>					
Identification de substance / produit						
Composants dangereux						
		<b>No. CAS</b>	<b>No. EINECS</b>	<b>%</b>	<b>Symbole de danger</b>	<b>Phrases-R</b>
	Syrol	100-42-5	202-851-5	25 < 50	Xn	10, 20, 36/38
Indications complémentaires						

**04. Premiers-secours-mesures**

Indications générales	Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. En cas d'accident ou de malaise, appeler aussitôt un médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.
Premiers-secours-mesures / après inhalation.	Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. En cas d'arrêt respiratoire, utiliser un appareil respiratoire; appeler le médecin.
Premiers-secours-mesures / après contact cutané.	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. Ne pas utiliser des solvants.
Premiers-secours-mesures / après contact oculaire.	En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.
Premiers-secours-mesures / après ingestion..	Appeler immédiatement le médecin. Ne pas faire vomir.. Garder le malade dans un endroit calme, le protéger des déperditions de chaleur.
Indications pour le médecin	-

**05. Mesures de lutte contre l'incendie**

Agent d'extinction approprié	- mousse, - produits extincteurs en poudre, - dioxyde de carbone., - brouillard d'eau
Agent d'extinction non approprié pour raisons de sécurité	jet d'eau
Risque particulier dûs à la matière ou au produit lui-même, aux produits de sa combustion ou aux gaz libérés.	En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.
Equipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie	En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.
Indications complémentaires (Chapitre 5.)	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne

pas la rejeter dans les canalisations.

**06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

Mesures de prudence relatives aux personnes.	Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les chapitres 7 et 8.
Mesures de protection de l'environnement.	Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout, informer immédiatement les autorités compétentes.
Procédé de nettoyage/récupération.	Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement.
Indications complémentaires (Chapitre 6.).	-

**07. Manipulation et stockage**

Manipulation	
Indications pour l'utilisation en toute sûreté.	Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail., Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques., Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion.	Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer., Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible., Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air.

Stockage	
Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs.	Produit stocker dans les cuves fermées.
Indications concernant les stockages en commun.	Ne pas stocker avec des acides ou des bases. Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.
Données complémentaires concernant les conditions de stockage.	Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
Classe de stockage	
Stabilité au stockage	
Température de stockage recommandée	

**08. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

Indications complémentaires concernant l'aménagement des installations techniques.	Aucune mesure particulière n'est nécessaire.
Composants possédant une valeur limite d'exposition	EINECS: 202-851-5 Styrol; MAK 20.00 ppm

équipement individuel de protection	
Protection respiratoire	En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.
Protection des mains	- gants de protection
Protection des yeux	- lunettes de protection
Protection corporelle	- vêtement de protection léger, antistatique
Mesures générales de protection et d'hygiène	Eviter le contact avec les yeux et la peau., Conserver à l'écart des aliments et boissons., Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail., Protéger la peau en appliquant une pommade.

**09. Propriétés physiques et chimiques**

Aspect.	
Etat	liquide
Couleur	jaune
Etat physique	odeur de styrène

Données importantes pour la sécurité	
--------------------------------------	--

Changement d'état			
point d'ébullition	ca 145	°C	
Point d'éclair	> 23	°C	
Température d'inflammation	425	°C	
Auto-inflammation			
Limites d'explosibilité	1,2	Vol %	
Limite supérieure d'explosibilité	8,9	Vol %	
Pression de vapeur			
	2	mbar	20°C
Densité			
	1.15	g/cm3	20 °C
Solubilité:			
	insoluble	g/l	
Soluble dans			
	-	g/l	
pH-Valeur			
	-		
Viscosité			
(durée d'écoulement)	2200 +- 300	mPas	20 °C

Données complémentaires (Chapitre 9.)	-
---------------------------------------	---

**10. Stabilité et réactivité**

Réactions dangereuses	Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.
Produits de décomposition dangereux	- oxydes d'azote (NOx), - oxyde de carbone, - dioxyde de carbone
Décomposition thermique	Le produit est stable à la température ambiante., Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.
Données complémentaires (Chapitre 10.)	Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

**11. Indications toxicologiques**

Toxicité aiguë:	L'inhalation des vapeurs provoque une irritation des voies respiratoires et des muqueuses, des douleurs céphalées, de la nausée, des vertiges et des vomissements.
Toxicité orale aiguë	-
Toxicité dermale aiguë	-
Toxicité aiguë par inhalation	-
Effet irritant / caustique	
Irritation primaire cutanée	le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations., Le solvant dessèche la peau.
Irritation oculaire	Irritant - risque de lésions oculaires graves
Sensibilisation	
Effets après une exposition répétée ou prolongée	L'inhalation des vapeurs provoque une irritation des

(subaigus, subchroniques, chroniques)	voies respiratoires et des muqueuses, des douleurs céphalées, de la nausée, des vertiges et des vomissements., risque d'affections rénales., risque d'affections hépatiques., Peut endommager les poumons.
Autres données (chapitre 11.)	-
Expérience tirée de la pratique.	Les vapeurs de solvant irritent les organes de la respiration.
Remarques générales.	-

## 12. Indications environnementales

Données pour l'élimination (persistance et dégradabilité)	
Elimination physico-chimique	
Biodégradabilité	

Comportement dans l'environnement.	
------------------------------------	--

Ecotoxicité	
Toxicité sur poissons	-
Toxicité sur daphnies	-
Toxicité sur algues	-
Toxicité sur bactéries	-

Autres données	Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.
----------------	---

Résultat de la évaluation des propriétés PBT	
--	--

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Référence a l'abattage	
Elimination/ produit	-
Elimination / emballage non nettoyé.	Enveloppes que il n'est pas possible nettoyer il faut désamorcer apres l'approbation par Bureau régional pour de désamorçage de déchets

Classe des déchets / nom des déchets ( seulement pour l'Allemagne )	080111 Numéros du code de déchets susdite selon le Catalogue Européen sont conseillés. Détermination finale faire apres l'arrangement avec le Bureau régional pour désamorçage de déchets
---	---

## 14. Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID	
Classe	< 450 I
Chiffre / lettre	-
Gefahrennr. (Kemler-Zahl)	
No. ONU	1866
Désignation de la marchandise	Harzlösung
Remarque	VG/PG: III

Transport fluvial ADN/ADNR	
Classe	-
Chiffre / lettre	-
Catégorie	-
Désignation de la marchandise	-
Remarque	-

Transport maritime IMDG/GGVSee	
Classe	n.a.
No. ONU	n.a.
Page	n.a.
EmS	n.a.

MFAG	n.a
POLLUANT MARIN	n.a
Désignation d'expédition	n.a
Remarque	n.a

Transport aérien ICAO/IATA	
Classe	3
No. ONU	1866
Page	
Désignation d'expédition	Resin Solution, inflammable
Remarque	n.a

Autres données (chapitre 14.)	-
-------------------------------	---

## 15. Informations réglementaires

Etiquetage selon la directive CEE	
Produit classé et étiqueté d'après les Directives européennes.	

Symbole de danger	Xn	Nocif
TA-Luft / composants		Styrol

Phrases-R	R 10	Inflammable
	R 20	Nocif par inhalation.
	R 36/38	Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases-S	S 26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
	S 51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Règlementations particulières :	
Limitation d'emploi.	-
Ordonnance pour le cas d'un dérangement / remarque ( seulement pour l'Allemagne).	-
Classification selon VbF / remarque ( seulement pour l'Allemagne).	-
TA Luft (RFA)	II 29,5 %
Classe de danger pour les eaux (WGK) RFA	WGk: 2 Liste VCI-WGK
Autres prescriptions, restrictions et interdictions (seulement pour l'Allemagne)	§ 15a d. GefStoffV § 22 JarbSchG §§ 4 u. 5 MuSchRiV
Évaluation de sécurité++Stoffsicherheitsbeurteilung	

## 16. Autres données (Chapitre 16.)

BG-Merkblatt M 017 „Lösemittel“ (n.a. = non applicable; n.b.= non déterminé)
---

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de conception du document.